



## Statut du psychothérapeute, diplômes et précisions

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Ayant un bac +4 en psychologie, un diplôme universitaire en psychologie comportementale, 15 ans d'expériences en bilan de compétence ainsi que dans l'insertion professionnelle en France. J'ai également 2 ans d'expériences de prises en charges hypnothérapeutiques à Madagascar, je souhaiterais aujourd'hui m'installer à mon compte en tant que psychothérapeute. Par ailleurs, je suis actuellement des formations complémentaires en EMDR et en sophrologie. Je sais que le statut de psychothérapeute est en pleine évolution voir mutation ! Je ne parviens pas à trouver d'informations juridiques claires, précisant les modalités pour se mettre à son compte. Je vous remercie de m'informer à ce sujet.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Ayant un bac +4 en psychologie, un diplôme universitaire en psychologie comportementale, 15 ans d'expériences en bilan de compétence ainsi que dans l'insertion professionnelle en France. J'ai également 2 ans d'expériences de prises en charges hypnothérapeutiques à Madagascar, je souhaiterais aujourd'hui m'installer à mon compte en tant que psychothérapeute. Par ailleurs, je suis actuellement des formations complémentaires en EMDR et en sophrologie. Je sais que le statut de psychothérapeute est en pleine évolution voir mutation ! Je ne parviens pas à trouver d'informations juridiques claires, précisant les modalités pour se mettre à son compte. Je vous remercie de m'informer à ce sujet.

La réforme est effectivement très récente puisqu'elle remonte au 20 mai 2010. Vous trouverez toutes les informations recherchées ici:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022244482&dateTexte=&categorieLien=id>

En l'état actuel de la réglementation, pour pouvoir être psychothérapeute, il convient d'avoir:

- Une formation validée en psychopathologie clinique de 400 heures minimum.
- un stage pratique d'une durée minimale correspondant à cinq mois effectué à temps plein ou partiel, dans un établissement de santé Français.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
merci pour votre réponse, mais pourriez vous être plus précis quel texte de loi fixe ces prérequis et de quand datent ils ? Merci

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

merci pour votre réponse, mais pourriez vous être plus précis quel texte de loi fixe ces prérequis et de quand datent ils ?

Je vous avais donné le lien justement!

C'est le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute.

Très cordialement.